



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des problèmes douaniers  
intéressant les transports****139<sup>e</sup> session**

Genève, 3-6 février 2015

Point 4 b) ii) de l'ordre du jour provisoire

**Convention douanière relative au transport international de marchandises  
sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR de 1975) –****Révision de la Convention:****Préparation de la phase III du processus de révision TIR****Rapport du Groupe spécial informel d'experts des aspects  
théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR  
sur sa vingt-quatrième session****Rectificatif****Paragraphe 19***À la suite du paragraphe 19, insérer le texte ci-après:*

19 bis. Le Groupe d'experts a également pris note du projet pilote eTIR CEE-IRU évoqué dans le document ECE/TRANS/WP.30/2014/9, ainsi que de la vue d'ensemble du projet et des étapes ultérieures envisagées pour passer à un régime eTIR complet, présentées dans le document informel GE.1 n° 6 (2014). Il a relevé que ce projet pilote, même s'il comportait quelques limites par rapport au système eTIR décrit dans le modèle de référence eTIR, avait pour but de mettre à l'essai une procédure TIR sans papier, et utilisant, dans la mesure du possible, les systèmes et procédures informatiques existants, mis au point pour les applications TIR-EPD (prédéclaration électronique) et RTS (Real-Time SafeTIR). Une première version du système international eTIR sera également mise au point à la CEE de façon à assurer l'intégrité des échanges de données qui s'effectueront par l'intermédiaire des systèmes de l'IRU. Le Groupe d'experts a en outre noté qu'une première réunion technique avec les deux pays pilotes, à savoir la Turquie et l'Iran (République islamique d'), était prévue après la réunion du GE.1, dans l'après-midi du 26 septembre 2015.

